

REGLEMENT 2020

COUPE DES REGIONS DE TOURISME

COUPE DES REGIONS DE TOURISME 2020

ARTICLE 1 – DEFINITION

La F.F.M. met en place la Coupe des Régions de Tourisme.

La participation à cette Coupe est obligatoire pour toutes les Ligues.

ARTICLE 2 – CONCURRENTS

Cette Coupe sera disputée sous la forme d'un rallye touristique entre :

- des équipes de Ligues ;
- des équipes de Comités départementaux
- des équipes de Clubs.

Une ligue peut présenter plusieurs équipes de ligue.

Les comités départementaux et les clubs ne pourront constituer une équipe que si leur ligue d'appartenance est déjà représentée.

Un concurrent ne peut appartenir qu'à une équipe.

Le club organisateur ne sera pas classé.

ARTICLE 3 – ORGANISATION

Cette coupe sera organisée par un club et validée par la Commission Nationale de Tourisme.

Elle se déroulera au cours d'un week-end.

ARTICLE 4 – EQUIPES

Les équipes sont constituées au maximum de 4 personnes se déplaçant à moto et titulaires de la licence FFM Tourisme de l'année en cours.

ARTICLE 5 – DROIT D'ENGAGEMENT

Le prix de l'engagement est prévu à 196 € par équipe incluant les prestations du week-end :

- un repas du midi
- un repas du soir
- un petit déjeuner
- à minima la possibilité de camper avec douches et sanitaires.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT ET RECOMPENSE

Le classement des différentes équipes est effectué sur les points obtenus au rallye touristique uniquement.

Le club organisateur devra récompenser au minimum les trois premières équipes.

ARTICLE 7 – JURY

Le Jury comprendra un délégué de la Commission nationale de tourisme (si présent) et un délégué du club organisateur.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS

Elles doivent être déposées conformément aux clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National.